

Avis de Consultation publique du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Par délibération n° 2014-042 du 23 mai 2014, le Conseil Communautaire a approuvé l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement avec le soutien de la Région Ile-de-France.

Conformément aux articles L 122-1-1 et R122-11 du Code de l'Environnement, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est mis à la disposition du public. Cette première consultation s'est tenue du 19 décembre 2016 au 20 février 2017.

Au regard de la faible participation au cours de cette première consultation, la CAMG a décidé de relancer une nouvelle consultation publique de deux mois à compter du lundi 3 avril au mardi 6 juin 2017 inclus.

A cette occasion, Marne et Gondoire a mis en ligne sur son site internet l'ensemble du dossier ainsi que les panneaux de présentation du projet, également consultables en mairie. Ces éléments sont disponibles à ce lien :

<http://www.marneetgondoire.fr/cadre-de-vie/plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-1311.html>

L'ensemble du dossier est consultable au siège de Marne et Gondoire (Domaine de Rentilly, 1 rue de l'étang- 77600 Bussy Saint Martin) et dans l'ensemble des mairies du territoire à savoir, selon leur horaires d'ouverture:

Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup en Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Saint Thibault des Vignes et Thorigny sur Marne).

Pendant toute la durée de cette consultation publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ces documents et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet.